

	Mairie d'IFS Esplanade François Mitterrand B.P. 44 – 14123 IFS Tél : 02-31-35-27-27 Fax : 02-31-78-30-09	Département
		CALVADOS
		Canton
		CAEN XVI
OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL COURSE RUN A PAT - DIMANCHE 17 MARS 2024 LE TRUCK DÉBARK ARRÊTÉ N° 2024/058		

LE MAIRE DE LA VILLE D'IFS ;

VU les articles L.2211- 1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Sécurité Intérieure ;

VU le Code Pénal et de Procédure Pénale ;

VU la délibération n°2023/103 du 13 novembre 2023 du Conseil municipal fixant les tarifs municipaux pour l'année 2024 et notamment la redevance d'occupation du domaine public de 17 euros/jour pour des commerces ambulants ou déballeurs occupant le domaine public communal ;

CONSIDERANT la nécessité d'autoriser Madame Sylvie LE MOAL, gérante du food truck « Le Truck Débark », demeurant 802 Quartier des belles portes 14200 Hérouville-Saint-Clair sous le n° SIRET 91035364800017, à occuper le domaine public communal à titre exceptionnel, pour y exercer son activité de commerçante, le dimanche 17 mars 2024, dans le cadre de la course RUN A PAT qui aura lieu dans la forêt à IFS, pour la durée de la manifestation ;

ARRETE

- Article 1** Madame Sylvie LE MOAL, gérante du food truck « Le Truck Débark » est autorisée à s'implanter le dimanche 17 mars 2024, à l'occasion de la course RUN A PAT, dans la forêt à IFS.
- Article 2** Madame Sylvie LE MOAL, gérante du food truck « Le Truck Débark », sera tenue de payer une redevance d'occupation du domaine public communal selon la délibération en vigueur du Conseil Municipal soit 17 euros pour la durée fixée.
- Article 3** Un titre de recette sera émis par le service comptabilité de la ville d'IFS pour le paiement de cette redevance. Le Service de Gestion comptable de Caen (Esplanade Jean Marie Louvel - 14027 CAEN) sera en charge du recouvrement.
- Article 4** Cette occupation est valable à titre exceptionnel pour une durée de 1 journée conformément à l'article 1.

Article 5

Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique ;
- Monsieur le Chef de service Police Municipale ;
- Le Pôle Développement Local de la ville d'Ifs ;
- Département Financier de la Ville d'Ifs ;
- Madame Sylvie LE MOAL, gérante du food truck « Le Truck Débarck ».

Fait à Ifs, le 14 mars 2024

Notifié le : 17/03/24

Signature :



Le Maire,



Michel PATARD-LEGENDRE